



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRÉASQUE

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 013-261301113-20260521-DEL4CA210526-DE

## Registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 21 mai 2026

**Date convocation :**  
15/05/2026

**Nombre d'administrateurs**

En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai, à dix-huit heures, les membres du CCAS de la Commune de Gréasque régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame Hélène GAILLARD.

**PRESENTS** : Hélène GAILLARD, Marie-Lucie BOZZI, Laure HERNANDEZ, Monique LAMBERT, Valérie MAROVELLI, Magali MONIER, Hélène BERNAL, Anne-Marie CATANZARO, Suzanne MAUREL, Agnès SAUNIER et Guy VERGA-GERARD.

**ABSENTS-EXCUSES** : Marion FERNANDEZ donne pouvoir à Hélène GAILLARD et Eliett DURAND.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Lucie BOZZI.

### **DELIBERATION N°4 : Approbation du règlement intérieur**

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-6 et L. 123-9 et R. 123-7 à R.123-30 ;

**Vu** l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration dans le respect des règles préalablement fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles aux articles R.123-7 à R.123-30 ;

**Considérant** qu'un règlement intérieur doit être établi ;

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**ARTICLE UNIQUE** : Adopte le règlement intérieur, annexé à la présente délibération.

**Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour Extrait Conforme**

  
**La Présidente,**  
**Hélène GAILLARD**

